
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MALOU, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Van Mieghem, cordonnier à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur André Van Mieghem, âgé de 27 ans, est né à Hulst (Zélande).

Il paraît résulter de l'instruction que son père était originaire de Nieukerken (Flandre Orientale); s'il en était ainsi le pétitionnaire serait belge aux termes de l'art. 10 du Code civil.

Toutefois la preuve de ce fait n'étant pas complète, la demande du sieur André Van Mieghem tendante à obtenir la naturalisation ordinaire a été examinée.

Le sieur Van Mieghem habite la Belgique depuis 1829; sa conduite est régulière; il exerce l'état d'ouvrier cordonnier; sa position est peu aisée. L'une des autorités consultées sur la requête, estime qu'il n'y a pas de motifs suffisants pour l'accueillir; l'autre ne se prononce pas positivement,

Le Rapporteur,

J. MALOU.

Le Président,

J. MAERTENS.
